



## COMITÉ CONSULTATIF

### AT-LARGE

FR

AL/ALAC/ST/1209/1Rev1

ORIGINAL: Français

DATE: 10 décembre 2009

STATUT: FINAL

## Déclaration du comité

Reliée au document préliminaire sur la politique d'introduction des ccTLD IDN

### Introduction

par le personnel de l'ICANN

La déclaration ALAC relative au document préliminaire portant sur la politique d'introduction des ccTLD IDN a été rédigée à l'origine par James Seng, président du groupe de travail pour la politique IDN. Le ([texte original](#)) fut mis à la disposition de la communauté pour commentaires le 25 novembre 2009.

Le texte fut également discuté lors d'une ([téléconférence](#)) du groupe de travail At-Large pour la politique IDN en date du 3 décembre 2009.

La première révision de ce document (le présent document) fut préparée par James Seng et comprend les commentaires reçus de la part de la communauté At-large par rapport à la première version.

Le président de l'ALAC a demandé au personnel At-Large de soumettre la déclaration au processus de consultation publique relativement au document préliminaire sur la politique d'introduction des ccTLD IDN le 4 décembre avec une note indiquant que le document est présentement soumis au processus de ratification ALAC.

Le vote en ligne concernant cette déclaration s'est terminé le 9 décembre. Les résultats du vote indiquent que l'ALAC a appuyé la déclaration par un vote de 14 – 0. Vous pouvez consulter les résultats du vote en ligne au <https://www.bigpulse.com/p8273>. Une copie de la déclaration fut envoyée au conseil d'administration de l'ICANN le 17 décembre 2009.

[Fin de l'introduction]

## **Déclaration ALAC relative au document préliminaire portant sur la politique d'introduction des ccTLD IDN**

L'ALAC est heureuse de constater que le ccNSO a choisi de s'occuper de l'énorme tâche qu'est le développement de la politique relative aux ccTLD IDN.

L'ALAC a révisé le document préliminaire sur la politique d'introduction des ccTLD IDN.

Nous aimerions soumettre les questions suivantes au groupe de travail 1 PDP IDN.

- 1) De quelle façon est choisi un opérateur ccTLD IDN pour un territoire? Est-ce qu'une tierce partie peut être un opérateur ccTLD IDN? Si oui, quels sont les processus et critères de sélection d'un opérateur? S'il y a plus d'une chaîne ccTLD IDN pour un territoire, est-ce que les chaînes peuvent être gérées par différents opérateurs?
- 2) Élément additionnel pour le Sujet 2: Est-ce que la chaîne ccTLD IDN devrait être reliée au nom du territoire?
- 3) Élément additionnel pour le Sujet 3: Est-ce qu'il devrait y avoir une limite quant au nombre de chaînes ccTLD IDN par territoire? Ou devrait-il y avoir une limite quant aux nombres de chaînes pouvant appliquer au cours d'une année?
- 4) Élément additionnel pour le Sujet 3: Est-ce qu'une chaîne ccTLD IDN devrait être déléguée par langage ou par script?
- 5) Élément additionnel pour le Sujet 5: Devrait-il y avoir une exigence technique pour pouvoir implanter un IPv6 et le DNSSEC?
- 6) Élément additionnel pour le Sujet 8: Qui sélectionne ou délègue le groupe ayant les «droits» à un script particulier pour le ccTLD IDN?
- 7) Élément additionnel pour le Sujet 12: Si plusieurs chaînes ccTLD IDN sont accordées dans la même langue mais en différents scripts, soit des variantes des mêmes ccTLD IDN, sera-t-il permis de facturer les inscrits plusieurs fois pour chaque chaîne ccTLD IDN de différents scripts?

L'ALAC aimerait remercier le ccNSO pour permettre au public d'offrir ses commentaires.

James Seng  
4 décembre 2009  
Liaison ALAC, IDN